

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2021

FORMATION SAGE-FEMME - (N° 4690)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par
Mme Chapelier

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« , prioritairement au sein des unités de formation et de recherche de santé ou, le cas échéant, »

les mots :

« au sein des unités de formation et de recherche de santé ou, à défaut, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.